

conscientieux doivent prendre leurs responsabilités et agir dans l'intérêt de la collectivité.

Voilà pourquoi je désire appuyer l'amendement actuellement à l'étude et qui, à mon sens, est juste. Au fait, il ne s'agit pas de combattre le gouvernement, car nous ne sommes pas ici pour combattre qui que ce soit, mais pour tâcher d'assurer à la population l'adoption des meilleures lois possible.

Or, monsieur l'Orateur, une de ces lettres se lit en partie ainsi:

Je vous demande, comme membre du Comité de l'agriculture, de prendre les positions suivantes sur le bill C-244.

Il s'agit d'une suggestion, d'une recommandation.

Nous avons été témoins, depuis quelques jours, de discussions relatives à la présentation de motions tendant à susciter un débat sur le non-paiement des subventions, de paiements d'appoint qui devaient être faits en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. J'ai même assisté à un débat qui s'est prolongé jusqu'à 2 h. 30 du matin sur ce sujet. J'estime que dans de telles circonstances, si l'on veut être véritablement objectif, on devra aboutir à quelque chose, et l'on y parviendra en tenant compte un tant soit peu des suggestions, des recommandations des producteurs intéressés. Voici ce qu'on suggère dans la même lettre...

Séparer le paiement de 100 millions du reste de la loi et refuser de considérer le bill C-244 jusqu'à ce que le gouvernement fasse ce paiement.

Monsieur l'Orateur, je sais que lorsqu'on attend un paiement pour un travail qui a été effectué, que ce soit la vente d'une production donnée, il est toujours intéressant, lorsqu'on a confiance dans une loi, que cette loi soit appliquée et qu'elle procure au moins les avantages espérés. Mais la discussion, présentement, est de savoir si, en vertu du bill C-244, le Parlement tiendra compte des coûts de production.

• (8.50 p.m.)

J'entendais tout à l'heure l'honorable ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang) faire une remarque que j'ai considérée comme sérieuse. Pendant qu'un de mes préopinants prononçait son discours, il disait: Qu'est-ce que c'est, en somme, que le coût de production? Au fait, celui-ci peut varier d'une province à l'autre, mais pas au point où il peut causer des préjudices considérables au cultivateur de l'Ouest. Il faut tenir compte de la moyenne non seulement dans l'article 2 du bill C-244, mais également dans n'importe quelle loi qui a trait aux différentes classes de la société.

Je crois que lorsque nous aurons véritablement pris conscience de nos responsabilités, il y aurait possibilité de s'entendre assez rapidement sur le contenu du bill C-244, et j'invite le ministre responsable de la Commission canadienne du blé à prêter une oreille attentive aux suggestions, car même si elles émanent de l'opposition, cela ne veut pas dire qu'elles sont tout à fait mauvaises. Certaines de celles-ci peuvent être valables. Indépendamment des partis politiques, nous sommes à la Chambre, et je pense que nous devons sérieusement considérer ces propositions et les incorporer dans la loi afin de bien servir la collectivité.

Voilà pourquoi j'ai voulu faire part à la Chambre des quelques réflexions que j'ai faites au moment de la discussion de l'article 2 et au cours de mes remarques sur l'amendement proposé par le député de Saskatoon-Biggar. Nous tenions également à démontrer notre solidarité

[M. Lambert (Bellechasse).]

avec les autres Canadiens, même avec ceux de la circonscription de l'Ontario, représentée par l'honorable député de Timiskaming (M. Peters), qui n'est pourtant pas producteur de blé.

Monsieur l'Orateur, je trouve parfois regrettable que l'on accuse l'opposition de faire de l'obstruction. Cela peut être vrai dans certains cas, mais depuis que je suis au Parlement, j'aimerais dire bien sincèrement que même si l'on a parfois perdu un peu de temps à étudier certains projets de loi, dans l'ensemble—il faut toujours tenir compte de la moyenne—on a travaillé sérieusement...

**M. Roch La Salle (Joliette):** C'est pas mal!

**M. Lambert (Bellechasse):** Le député de Joliette dit que c'est pas mal. Il est certain que c'est pas mal, parce que lui-même également participe souvent aux débats sur les bills qui ont été présentés au Parlement. Je suis convaincu qu'à ce moment-là il ne participait pas aux débats pour retarder l'adoption des projets de loi du gouvernement, mais pour apporter sa contribution afin que le Canada soit mieux servi par le Parlement canadien, grâce à de meilleures lois.

Alors, monsieur l'Orateur, c'est dans cet esprit que le député de Bellechasse désire travailler ici, et c'est dans ce même esprit qu'il veut appuyer l'amendement présentement à l'étude, se réservant le droit, au cours d'autres séances d'étude du bill C-244, de faire les réflexions qu'il jugera opportunes.

En terminant, je voudrais bien que mes amis les cultivateurs de l'Ouest, les producteurs de blé ou de céréales, soient informés que leur message s'est rendu à la Chambre et qu'il faisait plaisir au député de Bellechasse d'être leur porte-parole en tant que membre du comité permanent de l'agriculture.

[Traduction]

**M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est):** Monsieur l'Orateur,...

**Des voix:** Lâche.

**M. Pringle:** J'ai entendu bien des injures dans cette enceinte, en particulier de la part des députés du fond, à ma gauche, mais je doute qu'on en ait jamais dit autant que ce soir; j'estime qu'elles sont totalement injustifiées et elles donneront aux agriculteurs matière à réflexion car, en dépit de ce que pensent certains députés, les agriculteurs réfléchissent.

J'ai affaire, depuis 30 ans, aux agriculteurs de l'Ouest du Canada et je me suis occupé des coûts de production. Nous luttons depuis 20 ans pour mettre au point un critère permettant d'établir le coût de production des produits de ferme, qui fait l'objet de ce débat. D'aussi loin que je me souviens, ce sujet a toujours été primordial pour l'entreprise agricole. Je pourrais énumérer des dizaines d'études que les universités ont faites sur le coût de production. Je peux vous citer des cas où les agriculteurs eux-mêmes ont pris l'initiative pour que de telles études soient menées. Les experts peuvent prouver, comme le font ceux qui manipulent la règle à calculer, que un et un font deux, mais il est impossible de prévoir tous les impondérables et les facteurs humains. Ce phénomène n'est pas particulier aux produits de ferme.

Ne faut-il pas s'étonner si aujourd'hui un nouveau gouvernement vient, quelques mois après son accession au pouvoir, proposer tout à coup un arrangement qu'on n'a jamais éprouvé, qui n'a jamais fonctionné, et dire: «Voilà comment on calcule le coût de production des produits